



Vendredi 22 octobre 2021

Le Département renforce son action pour le numérique inclusif en Corrèze

La question de l'inclusion numérique est pour le Conseil département, chef de file des solidarités humaines et territoriales, un facteur indispensable au développement du territoire corrézien. Le numérique est omniprésent dans notre quotidien que ce soit pour des usages personnels ou professionnels, son accès est devenu un facteur essentiel d'insertion et les services publics n'y dérogent pas avec le déploiement des procédures administratives dématérialisées.

« Si l'apport du numérique est indéniable, il doit toutefois être bien orienté pour ne pas laisser une partie de la population sur le bord de la route » ont exprimé Marilou PADILLA-RATELADE et Christophe ARFEUILLERE, conseillers départementaux du canton d'Ussel, lors de leur rencontre avec des personnes bénéficiaires, dans les locaux de Vol groupé à Ussel.

C'est pourquoi, le Département de la Corrèze a fait le choix de déployer près de 1100 pass numériques à destination des jeunes éloignés de l'emploi, des seniors et aussi des porteurs de projets. Parmi ces 3 publics, la moitié seront consacrés aux jeunes en difficultés dans leur recherche d'emploi ainsi que les demandeurs d'emploi non diplômés. Pour garantir ces attributions, un protocole a été élaboré avec Pôle emploi, chargé de l'accompagnement renforcé des jeunes. Les autres personnes éligibles peuvent s'adresser à la direction de la Transformation numérique et Innovation du Département, porte d'entrée pour la délivrance des pass numériques.

Comment se matérialise le pass numérique ?

Le pass numérique c'est un carnet de 5 chèques d'une valeur totale de 50 €. Dans la limite de 2 pass numériques par personne, il permet de financer des temps de formation aux outils et usages numériques dans 6 structures partenaires réparties sur l'ensemble du territoire. Un pass numérique équivaut à 3 heures de formation en atelier ou à 45 minutes de formation en individuel.

Le pass numérique à quoi ça sert ?

- Découvrir le fonctionnement d'Internet
- Connaître les bonnes pratiques
- Créer, gérer une adresse mail et sa messagerie
- Faire ses démarches en ligne, rechercher un emploi
- Utiliser les réseaux sociaux, veiller à sa réputation numérique
- Augmenter sa visibilité : avoir un bon référencement, gérer les avis clients...
- Se familiariser avec la cybersécurité

Comment obtenir un pass numérique ?

Pour en faire la demande, les personnes éligibles peuvent contacter la direction de la Transformation numérique et Innovation du Département par téléphone au 05 55 93 78 31 ou par mail : numerique@correze.fr

Contact presse



Amandine **BARRAT**

Tél. 05 55 93 76 87

Port. 06 59 68 03 01

abarrat@correze.fr



Le Conseil Départemental vous informe

Où utiliser le pass numérique ?

- Maîtrise de langue et aide personnalisée (MLAP) – route de Sarran à **Egletons** : 07 82 43 96 48)
- Vol groupé – Le Peyroux à **Malemort** 06 51 23 37 07 / IFHCO – 20 boulevard de la Jaloustre à **Ussel** : 05 55 96 28 79
- Les Bains douches numériques – 1 place Martial Brigouleix à **Tulle** : 07 64 52 57 90
- Le 400 – 12 place Jean Marie Dauzier à **Brive** : 05 55 22 44 71
- Centre culturel de Brive – 31 avenue Jean Jaurès à **Brive** : 05 55 74 20 51

Contact presse



Amandine **BARRAT**

Tél. 05 55 93 76 87

Port. 06 59 68 03 01

abarrat@correze.fr

